



**FNASCE**

couleur passion

# L'INTRUS (E)

*Règlement*



**du 27 septembre au 31 octobre 2021**

*Et si vous faisiez gagner votre ASCE ?*

# Règlement du Concours

## Article 1 - Organisation :

La Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE) organise pour l'automne 2021 le concours suivant :

### **L'intrus(e)**

défini par le présent règlement.

## Article 2 - Dates :

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin du concours	Diffusion des résultats
L'intrus(e)	27/09/2021	31/10/2021	Site FNASCE Onglet Culture

## **Article 3 – Participation et transmission :**

Le concours est ouvert aux ASCE ainsi qu'à tous leurs adhérents ou ayants-droit. La participation est individuelle pour l'ASCE candidate. Tous les échanges se feront uniquement par courriel en **pdf**.

***Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.***

Chaque adhérent doit transmettre **simultanément** :

- a) au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,
- b) à Dominique Citron (FNASCE)

son bulletin "Questions" (compréhensible et, lisible dans le cas d'une rédaction manuscrite).

Il y sera aussitôt répondu simultanément :

- a) à l'adhérent
- b) au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,

Toute question doit être compréhensible et lisible et doit parvenir lors des 4 premières semaines (cf article 7 "Présentation").

La **5ème semaine est réservée à l'envoi de la réponse** à l'énigme par l'**ASCE elle-même** en utilisant le bulletin "Réponse" (dûment complété informatiquement) **UNIQUEMENT par courriel (en pdf)** à [dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net) .....**pour le 31 octobre 2021.**

Toute transmission directe du bulletin "Réponse" à la fédération par un candidat, entraînera l'annulation systématique de sa participation au concours.
---

#### Article 4 - Modifications éventuelles :

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler ledit concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des Vice-présidents Culture et/ou Présidents des ASCE qui en informeront leurs adhérents.

#### Article 5 - Application du règlement, litiges :

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence de la Commission Permanente Culture (CPC) de la FNASCE. Ses décisions sont sans appel. Les litiges éventuels seront examinés par Comité Directeur de la Fédération après consultation de la CPC.

#### Article 6 – Jury :

Le jury est constitué des membres de la Commission Permanente Culture de la FNASCE.

#### Article 7 – Présentation :

##### Et si vous faisiez gagner votre ASCE ?

La CPC propose une énigme à résoudre par **un collectif de participants** unis autour du Vice-Président Culture de votre ASCE.

Le principe :

Chaque adhérent participant a droit à une question, et une seule, à poser conjointement à la CPC (*Dominique Citron*) **et** au VP Culture de son ASCE, question à laquelle il ne sera répondu que par **OUI, NON, OUI et NON, INVALIDEE**

**(à noter que la question : l'intrus est-il « untel » (ou apparentée) sera classée non valide)**

ci-après modèle du bulletin "Questions" joint à ce règlement).

Nom :	Prénom :	ASCE :	N° d'adhérent :
Email adhérent :			
Email VP Culture (ou président) :			
Date d'envoi :			
<b>QUESTION :</b>			
OUI	NON	OUI et NON	INVALIDEE

La réponse sera adressée simultanément à l'intéressé **et** au VP Culture de son ASCE, à charge pour ce dernier d'assurer la compilation et la diffusion pouvant mener le groupe progressivement constitué à résoudre l'énigme.

Quatre semaines seront accordées comme période de « questions -réponses ». La semaine suivante sera consacrée à la rédaction et l'envoi de la solution pressentie (aucun envoi de solution ne devra être adressé à Dominique Citron avant la 5ème semaine).

Calendrier des semaines :

Semaine 1	du 27 septembre au 3 octobre
Semaine 2	du 4 au 10 octobre
Semaine 3	du 11 au 17 octobre
Semaine 4	du 18 au 24 octobre
Semaine 5	du 25 au 31 octobre

**La concertation est de mise !**

#### **Article 8 – Thème : « L'intrus (e) :**

*Ceci est une fiction*

Il y a peu, j'ai déniché dans le grenier une petite boîte en fer blanc qui contenait ce que l'on pourrait encore appeler un album photo. Seules les trois premières pages laissaient apparaître 26 images passablement abîmées. Je pressentais quelque chose d'insolite en observant ces fantômes affublés chacun d'un prénom, lesquels ne ravivaient chez moi aucun souvenir. Pourtant j'en étais sûr, il y avait parmi eux un intrus ou une intruse. En retournant le problème dans tous les sens je finis par trouver l'élément perturbateur. Et vous ? Saurez vous le reconnaître et dire le pourquoi de sa présence incongrue ?

*Pièces jointes : les 3 pages du mystérieux album*

#### **Article 9 – Limitation :**

Conformément à l'article 7 "Présentation" : Chaque participant a droit à une question, et une seule, à poser à la CPC (*Dominique Citron*) **et** à adresser conjointement à son ASCE (VP Culture ou Président.e) .

Au terme de la concertation avec ses adhérents, l'ASCE ne pourra proposer qu'une seule réponse définitive dans le délai imparti.

Aucune demande de modifications ou substitution éventuelles ne sera prise en compte.

## **Article 10 – Présentation de la participation au concours :**

Format :

Deux bulletins sont joints à ce règlement à utiliser impérativement dans le cadre de toute participation à ce concours :

- **le bulletin "Questions" destiné aux adhérents**, qui devra être adressé à leurs ASCE respectives pour poser une question de leur choix ;
- **le bulletin "Réponse" destiné à l'ASCE candidate** pour envoyer la réponse définitive à la FNASCE.

## **Article 11 – Classement :**

Le départage éventuel se fera sur la base du plus grand nombre de participants, (donc de questions valables, entendu que pour une même ASCE toute question classée INVALIDEE ne sera pas retenue, de même que les questions en doublon ou par trop identiques).

Afin de pouvoir valider son rang de classement, l'ASCE devra être à même d'apporter une justification claire et sans ambiguïté du nombre des adhérents participants (à charge pour elle d'en définir les conditions).

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, la Commission Permanente Culture (CPC) procédera à un tirage au sort.

## **Article 12 – Récompenses :**

Une récompense globale de 1225 euros (par virement sur le compte des ASCE lauréates) sera répartie pour les 5 premières :

- 1<sup>er</sup> prix : 300 €**
- 2<sup>e</sup> prix : 275 €**
- 3<sup>e</sup> prix : 250 €**
- 4<sup>e</sup> prix : 225 €**
- 5<sup>e</sup> prix : 175 €**

*Bonne chance à toutes et à tous*

*La CPC*



**FNASCE**  
couleur passion

## **L'INTRUS (E)**

### *Bulletin Question*

Nom	Prénom	ASCE	N° d'adhérent
Email adhérent :			
Email VP Culture (ou président-e):			
Date d'envoi :			
<b>QUESTION</b> ( <i>*rédaction lisible et compréhensible</i> ) :			
<i>(à noter que la question : l'intrus est-il « untel ».... sera classée non valide)</i>			
OUI	NON	OUI et NON	INVALIDEE
Date :			

A retourner par courriel en pdf à : [dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net)



**FNASCE**

couleur passion

## L'INTRUS (E)

*Bulletin Réponse*

ASCE	VP Culture Nom- Prénom :	VP Culture Courriel :	Date de la réponse
<p><b>Solution</b> (à compléter informatiquement et expédier la semaine du 25 au 31 octobre 2021) :</p> <p><b>Prénom de l'intrus (e) :</b></p> <p><b>Le pourquoi :</b></p> <p style="text-align: right;"><i>(Le prénom sans « le pourquoi » ne sera pas pris en compte)</i></p>			
Nombre d'adhérents participants :			
Signature/visa du VP Culture ou du Président :	Date :		

A retourner par courriel en pdf à : [dominique.citron@i-carre.net](mailto:dominique.citron@i-carre.net)